

Qu'est-ce qu'un OPCO ?

Un OPCO est un opérateur de compétences. C'est un organisme mis à disposition des petites et moyennes entreprises pour répondre principalement à des besoins de formation. Depuis 2019, les entreprises ont été divisées entre 11 opérateurs possédant chacun un secteur différent. La répartition a été réalisée pour mieux répondre aux attentes des entreprises et de leurs employés.

L'OPCO « OCAPIAT » pour qui ?

OCAPIAT, anciennement Opca Fafsea et Opcalim, est un organisme responsable de 3 grands secteurs :

- Interbranches des entreprises, exploitations agricoles et acteurs du territoire
- Secteur alimentaire
- Pêche, cultures marines et coopération maritime

Comment fonctionne la prise en charge d'une action de formation ?

Les étapes de la demande sont multiples. Mais quelles sont les étapes de la prise en charge d'une formation pour chacun des acteurs ?

- La demande de prise en charge (la P.E.C.) : Avant le début de la formation

LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Formateur	Ganapati	Entreprise
Valide la session de formation et reçoit un mail indiquant que l'entreprise a reçu les documents. Doit relancer son entreprise cliente pour s'assurer que les documents sont bien arrivés à OCAPIAT. Ne démarre sa session de formation qu'à réception et validation de la PEC par Ganapati.	Génère les documents légaux dès la validation de la session de formation et les envoie dans un dossier individuel de formation comprenant : convention + programme + devis. Ganapati contrôle la PEC et la valide. Cela donne le feu vert au démarrage de l'action de formation.	Reçoit les documents légaux et les renvoie à OCAPIAT. Puis lorsqu'elle a le retour de la demande de prise en charge, elle dépose celle-ci dans son tableau de bord Ganapati.

Avant d'aborder la facturation, il est important de préciser que les entreprises peuvent recourir à la subrogation de paiement.

Qu'est-ce que la subrogation de paiement ?

C'est le paiement direct de la formation par l'OPCO compétent à Ganapati, et donc la possibilité pour l'entreprise de ne pas avoir à avancer les fonds. Dans le cas d'une subrogation de paiement, Ganapati facture donc directement l'OPCO.

- La facturation : Avant et après la formation

LA FACTURATION		
Formateur	Ganapati	Entreprise
Reçoit le paiement et un mail de confirmation avec le numéro de la session de formation concernée.	Facture le financeur (L'entreprise et/ou l'OCAPIAT, selon le choix de paiement). A réception du paiement du financeur, Ganapati procède au virement sur le compte bancaire du formateur.	En cas de prise en charge totale d'OCAPIAT et de subrogation de paiement, aucune action n'est à effectuer. Dans les autres cas, l'entreprise paie Ganapati et reçoit le remboursement de l'OPCO.

Les OPCO s'assurent de l'exécution des actions de formation dans le cadre d'un contrôle de service fait. En cas de défaillance à ce contrôle, l'OPCO peut refuser de payer les frais de formation et les dépenses liées.

- Le contrôle de service fait : Pendant et après la formation

LE CONTRÔLE DE SERVICE FAIT		
Formateur	Ganapati	Entreprise
Doit établir un certificat de réalisation de l'action de formation à transmettre à l'entreprise.	Garant de la qualité de la formation avec la nouvelle certification « Qualiopi ».	Fournit les différents documents légaux (factures, relevés de dépenses) à OCAPIAT en cas de contrôle.

Vous pouvez prendre connaissance, grâce au lien ci-dessous, de la prise en charge financière des actions de formation par OCAPIAT en fonction de la branche professionnelle et du métier :

- ✧ [**financement OCAPIAT**](#)
- ✧ [**trouver mon opco**](#)
- ✧ [**prendre rendez-vous avec un conseiller Ganapati**](#)